



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en  
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

6

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. REBISCHUNG donne pouvoir à M. ADAM ; Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. LEFRANCOIS ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR ; M. HEQUET donne pouvoir à Mme MARTIN.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Madame Bénédicte GUICHART

**2023.28 – Finances : Garantie d'emprunt : LOGEO SEINE 9 –  
11 rue Léon Devaux**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Civil et notamment son article 2298,

**VU** le Contrat de Prêt n°778313E en annexe signé entre LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne,

**CONSIDÉRANT** qu'une Collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réhabilitation de 31 logements situés au 9 -11 rue Léon Devaux à Bonsecours vont avoir lieu,

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Société LOGEO SEINE va contracter 2 prêts : un prêt travaux auprès de la Caisse d'Epargne et un prêt « ECO PRÊT » auprès de la Banque des Territoires nécessaires à cette réhabilitation,

**CONSIDÉRANT** que pour entériner le prêt travaux de la Caisse d'Epargne d'un montant total de 487 168 €, le bailleur social LOGEO SEINE sollicite la Commune pour garantir cet emprunt à hauteur de 30 %.

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt travaux d'un montant total de 487 168 € (quatre cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-huit euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Épargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°778313E constitué d'une seule ligne de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.
- ✓ **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ✓ **S'ENGAGE** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ✓ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Bonsecours le 27 septembre 2023

**Laurent GRELAUD**  
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230927-2023-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Affichage : 27/09/2023

Le Maire vous informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen ou via l'application Télérecours accessible au <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la publication (art R421-ICJA).